

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 avril 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/04/16-5/12****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210416-lmc100000021989-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 20/04/2021

Réception Préfet : 20/04/2021

Publication RAAD : 20/04/2021

**OBJET :** Soutien au sport de haut niveau (seconde attribution bourses individuelles et athlètes sélectionnables Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo), et subvention en faveur d'un projet sportif (développement de l'école de basket fauteuil CS Meaux).

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport de haut niveau, le Département soutient les athlètes inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, au titre des "bourses individuelles", et les athlètes sélectionnables pour les Jeux olympiques ou paralympiques.

Il est proposé d'attribuer, d'une part, des aides pour un montant total de 7 750 € en faveur de 6 sportifs seine-et-marnais inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau 2021 (seconde attribution), et d'autre part, d'octroyer un soutien à 7 athlètes sélectionnables pour les Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo, pour un montant total de 14 000 €.

Enfin, le Département soutient les projets sportifs spécifiques des acteurs locaux (comités sportifs départementaux ou associations sportives). A ce titre, il est proposé d'octroyer une aide d'un montant de 2 000 € à l'association "CS Meaux basket fauteuil" pour le projet de développement de son école de basket fauteuil.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 9/02 en date du 24 octobre 2003, relative aux actions spécifiques des comités sportifs départementaux,

VU la délibération du Conseil général n° 5/08 en date du 26 septembre 2008, relative aux actions sport et insertion,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/11 en date du 15 juin 2018, relative à l'adoption du dispositif de soutien en faveur du haut niveau sportif seine-et-marnais,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du Budget départemental pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer des bourses individuelles (seconde attribution), pour un montant total de 7 750 €, en faveur de 6 athlètes seine-et-marnais classés sur les listes ministérielles de haut niveau 2021, selon le détail présenté ci-dessous :

- une bourse individuelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'athlète Luis BERTON, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'athlète Louis GILAVERT, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'athlète Diana ISCAYE, licenciée au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de 1 250 € au profit de l'athlète Leïla HADJI, licenciée au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Collectifs nationaux », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de 1 000 € au profit de l'athlète Antoine SENARD, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de 1 000 € au profit de l'athlète Lou DOLEZ, licenciée au sein de l'association « Team allcycles Val d'Europe » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline cyclisme.

Article 2 : d'attribuer, au titre des compétitions de référence, des soutiens financiers, pour un montant total de 14 000 €, en faveur des 7 bénéficiaires présentés ci-dessous, pour leur qualité d'athlète sélectionnable pour les Jeux olympiques ou paralympiques de Tokyo :

- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Morhad AMDOUNI, licencié au sein de l'association « Val d'Europe athlétisme », discipline athlétisme, ayant réalisé les minimas olympiques sur marathon et sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo,
- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Florian CARVALHO DE FONSESCO, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 », discipline athlétisme, ayant réalisé les minimas olympiques sur marathon et sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo,
- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Mehdi FRERE, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 », discipline athlétisme, ayant réalisé les minimas olympiques sur marathon et sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo,
- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Louis GILAVERT, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau Athlé sud 77 », discipline athlétisme, ayant réalisé

les minimas olympiques sur 3 000 mètres steeple et sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo,

- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Yoan PETER, licencié au sein de l'association « Les Mousquetaires du Val d'Europe », discipline escrime handisport, sélectionnable pour les Jeux paralympiques de Tokyo,
- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Charlotte HYM, licenciée au sein de l'association « Tribe skateboard club de Chelles », discipline skateboard, sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo,
- une aide forfaitaire d'un montant de 2 000 € en faveur de l'athlète Marine BOYER, licenciée au sein de l'association « Meaux gymnastique », discipline gymnastique, sélectionnable pour les Jeux olympiques de Tokyo.

Article 3 : d'approuver les projets contrats types « bourse individuelle » et « compétitions de référence » tels que présentés en annexes n° 1 et n° 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les contrats « bourse individuelle » avec les 6 bénéficiaires mentionnés à l'article 1, et les contrats « compétitions de référence » avec les 7 athlètes présentés à l'article 2.

Article 5 : que les crédits nécessaires au financement des subventions au profit des bénéficiaires mentionnés aux articles 1 et 2 seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget 2021 du Département, au titre de l'action « Soutien au sport de haut niveau », opération « Contrats d'objectifs de haut niveau » du domaine « Activités sportives ».

Article 6 : d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 € à l'association « CS Meaux basket fauteuil » pour le projet de développement de son école de basket fauteuil.

Article 7 : que les crédits nécessaires au financement de l'aide attribuée à l'association « CS Meaux basket fauteuil » seront prélevés dans la limite de ceux ouverts au budget 2021 du Département, au titre de l'action « Soutien au sport civil », opération « Contrats d'objectifs des comités départementaux et projets sportifs » du domaine « Activités sportives ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (43) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Vincent ÉBLÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne